ASSOCIATION
AMAP AUX POTES

Mail : amapauxpotes@outlook.fr

Site internet : http://amapauxpotes.free.fr

Élisabeth GOBBA
LA FERME DES 3 FORTUNES
316 Chemin du Coin,
42410 La Chapelle-Villars
les3fortunes@gmail.com
Référente producteur :**Lydie Desnottes**
desnotteslydie@gmail.com 0686245714

CONTRAT oeufs / fruits rouges transformés

Automne/hiver 2023-24

Je soussigné(e) :

NOM-Prénom :

Adresse :

Tél. :

Mail :

- Je souscris un contrat «fruits rouges transformés oeufs » pour la saison automne/hiver qui s'étend du **5 octobre 2023 au 29 février 2024**, soit 12 **distributions. (voir tableau)**

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association Amap'aux potes ainsi que les principes définis par la Charte des AMAP, entre autre, je dois adhérer à l'association pour souscrire un contrat.

- Je m'engage en devenant partenaire à partager les risques et les bénéfices avec le producteur.

- Les distributions ont lieu **1 jeudi sur 2** de 18h30 à 20h00 au Centre social de Cusset (87 rue Pierre Voyant – Villeurbanne).

− Les adhérents empêchés de récupérer leur panier sont tenus de prévoir une solution de rechange. Dans le cas contraire, ceux-ci seront distribués à des tiers. Pour toutes questions se diriger vers le référent ou le bureau de l'amap en cas de non disponibilité du référent.

De son côté, le producteur s'engage à :

− Approvisionner régulièrement l'adhérent,
− Informer l'adhérent de la vie de l'exploitation.

Je choisis pour ces 12 livraisons : voir le tableau joint

Ecrire le nombre de boites de 6 œufs et le nombre de pots commandés dans la case correspondante, le calcul se fera automatiquement sur la version excel.

Les contrats sont à imprimer en **2 exemplaires**: 1 pour le producteur, 1 pour l'adhérent. Le contrat de l'adhérent doit être remis au référent qui validera le contrat une fois l'adhésion à l'association enregistrée.

Selon mes possibilités, je choisis le règlement suivant :
(chèques à libeller à l'ordre de « La ferme des 3 fortunes GOBBA Elisabeth »)

Montant total : ……..€

□ 1 chèque pour la totalité de la saison .....€, débité le 7/11
□ 2 chèques de .....€, débités le 7/11; 5/12
□ 3 chèques de .....€, débités le 7/11; 5/12; 9/01/23
□ 4 chèques de .....€,débités le 7/11, 5/12, 9/01/23 et le 6/02/23

A Villeurbanne, le ……, fait en 2 exemplaires,
Adhérent Producteur